

Image not found or type unknown



Expertise médicale judiciaire

Par **Ri**, le **09/07/2019** à **10:13**

Bonjour, Dans le cadre de mon affaire, je dois passer une expertise médicale avec un expert médico-légal et un expert psychologue pour statuer sur les dommages corporels et psychiques dû à un accident. L'affaire est déjà en cours au Japon pour mes études et vu que je suis obligée de passer par là pour pouvoir clôturer le dossier je dois rentrer en France pour passer cet examen. Y a-t-il un organisme auprès duquel je peux prétendre à une avance ou à un remboursement des frais? parce que je ne rentre que pour cette expertise. Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **09/07/2019** à **11:17**

Bonjour, Uniquement à votre assureur ou à l'assureur de la partie responsable. Sinon il n'existe pas encore de sponsors attirés à cette activité.